

Zeitschrift: Neues Berner Taschenbuch
Herausgeber: Freunde vaterländischer Geschichte
Band: 17 (1911)

Artikel: J. G. Zimmermanns Brief an Haller : 1767-1775
Autor: Ischer, Rudolf
Kapitel: 195: Brief Nr. 195
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128622>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J'ai cru que je vous écrirai une très longue lettre sur l'objet par le quel j'ai debuté, mais l'indignation a arreté ma plume.

Brugg ce 6 Janvier 1768.

Zimmermann.

195.

(Bern Bb. 28, Nr. 16a.)

Je ne puis repondre aujourd'hui qu'à une partie de la lettre dont vous m'avés honoré dernièrement.

C'etoit dans mes chagrins causés par vos malheurs un calmant très necessaire de voir que vous êtes plus grand que votre malheur et que vous calculés cela aussi froidement qu'un mathematicien peut calculer une eclipse.

On dit des choses etranges à l'occasion de cette facheuse defense du C. de Portes. Loyseau doit l'avoir communiqué au Duc de Choiseul avant l'impression, le Duc de Choiseul doit l'avoir communiqué à Son Excellence *Tillier*, S. E. Tillier au conseil secret de Berne, le conseil secret doit y avoir repondu d'une maniere que je ne repeterai point, et là dessus le Duc doit en avoir ordonné l'impression. Peutêtre que tout cela est faux, aussi je ne prends la liberté d'en parler qu'à vous. Mais sur est-il qu'une refutation du libelle de M. Loyseau (qui se repand en Suisse comme ailleurs) ne sera pas superflue; d'autant plus que cet avocat proteste hautement dans les papiers publics contre l'imputation d'avoir vendu sa plume à de Portes ou (comme il dit) à quelque opprimé que ce soit.

Depuis longtems, je n'ai osé, Monsieur et très gracieux Patron, vous reparler de l'affaire de Hannovre,

puisque vous même vous ne m'en parliés plus. Mais je viens d'apprendre par M. Tissot qu'il a refusé une seconde fois et que vous m'avés fait la grace de m'indiquer à S. E. de Munchhausen une seconde fois. Je tremble aussi souvent que je pense à la hardiesse que j'ai eu de me presenter pour un poste si fort andessus de moi, et que comme medecin je remplirois si mal.

Mais ma situation et celle de mes pauvres enfants m'y a forcé.

Br. ce 18 Janvier 1768.

Zimmermann.

196.

(Bern Bd. 28, Nr. 41. — *Teilweise gedruckt bei Frensdorff*).

Je fus très mortifié d'apprendre par votre lettre du 3 Fevrier que vous avés été malade, et si je ne l'avois été bien douloureusement moi-même, j'aurois eu l'honneur de vous ecrire plutot.

Un de mes amis m'a ecrit il y a quelque tems de Paris qu'il etoit attaqué avec presque tout Paris d'une Gripe. Je vous avoue, Monsieur, que j'ignorai ce qu'il vouloit dire, et je suis bien aise que vous me l'ayés appris. N'est-ce pas un nom nouveau donné à une maladie très connue?

. . . . Non seulement le poste d'Archiater, mais même celui de Hofmedicus est trop bon; mais dans la situation où je suis il faut pourtant tenter un peu la fortune. Ce qu'il y a de mieux, c'est ce me semble d'attendre la reponse que vous fera S. E. de Munchhausen.

Par le debut de l'ouvrage dietetique que M. *Tralles* a adressé au Roi de Pologne, je ne crois point qu'il aye le desir d'être medecin d'une cour.